

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 770

présenté par
M. Nury et les membres du groupe Droite Républicaine
à l'amendement n° 503 de M. Armand

ARTICLE 3

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *quater* A De porter la part du nucléaire dans la production d'électricité pour les besoins domestiques à 70 % en 2030 et à 80 % en 2050 ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement du groupe Droite Républicaine vise à renforcer la place du nucléaire dans la production d'électricité, afin d'en assurer l'approvisionnement, de disposer d'une énergie pilotable et d'en garantir le caractère décarboné, tout en offrant une électricité compétitive pour les Français.